

Caractéristiques essentielles d'un plan d'action contre l'asthme en milieu scolaire

	Importance à l'école	Effet sur le patient
A Gravité de l'asthme	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et fournir des soins directs aux patients souffrant d'asthme grave. Surveiller l'utilisation des médicaments de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> Soins axés sur l'élève. Améliore l'observance thérapeutique.
B Exacerbations récurrentes/graves	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître les élèves à haut risque et intensifier le traitement de l'asthme si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des soins progressifs orientés vers les symptômes. Transfert plus précoce vers un niveau de soins supérieur.
C Bronchodilatateur prophylactique avant l'activité physique	<ul style="list-style-type: none"> Distinguer les élèves dont l'administration de bronchodilatateurs est programmée avant l'activité de ceux qui peuvent emporter des bronchodilatateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduit au minimum les absences en classe pour les visites auprès de l'infirmier/ère scolaire.
D-F Zones de feu tricolore	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un plan de traitement chronique, aigu et d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> Permet un traitement axé sur le patient
G Éléments déclencheurs	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les éléments déclencheurs de l'asthme à l'école. Informé le patient sur ces éléments déclencheurs et sur les moyens de les éviter. 	<ul style="list-style-type: none"> Diminue/évite les expositions aux éléments déclencheurs. Améliore le contrôle de l'asthme.
H Autorisation d'auto-administration et accord de l'infirmier/ère	<ul style="list-style-type: none"> Désigne les enfants qui peuvent emporter des médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> Permet une administration précoce en cas de besoin aigu.
I Coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> Fournit des informations facilement accessibles et précises sur les coordonnées des prestataires. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliore la coordination des soins.
J Autorisation des parents	<ul style="list-style-type: none"> Autorise les prestataires et les infirmiers/ères à communiquer conformément aux lois sur la confidentialité HIPPA et FERPA. 	<ul style="list-style-type: none"> Assure la protection de la vie privée des patients et la coordination continue des soins.
K Confirmation de l'infirmier/ère	<ul style="list-style-type: none"> Confirme le plan d'accord scolaire décrit dans le PAA. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliore le cercle de communication entre les prestataires et les infirmiers/ères scolaires.